



LE DÉPARTEMENT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MARIE-PIERRE MOUTON

PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DRÔME

Mesdames et Messieurs les parents d'élèves
concernés par la révision de la sectorisation
des collèges du bassin de Montélimar

MPM/FL/FRB/2023/D

Valence, le 20 décembre 2023

Mesdames, Messieurs,

Vous avez tenu à me faire part de votre demande d'éclaircissements concernant l'adoption d'un nouveau schéma de sectorisation sur le secteur de la plaine de Montélimar. C'est avec attention que j'ai pris connaissance de votre message et comprends naturellement vos interrogations légitimes.

Soyez assurés de ma bonne perception de vos préoccupations : la sectorisation fait partie des dossiers les plus compliqués et sensibles qui soient traités par notre collectivité, dans la mesure où elle peut induire, pour une partie des collégiens et des familles, un certain nombre de modifications dans leurs habitudes de vie qui sont de nature à provoquer des réticences somme toute assez naturelles.

Je souhaite néanmoins vous apporter des éléments de réponse afin de vous expliquer les raisons qui nous ont conduits à prendre cette décision lors de la dernière séance de l'assemblée départementale. Cette mesure s'inscrit en effet dans une logique de raisonnement spécifique qui rend à nos yeux inévitable la validation de ce nouveau schéma de sectorisation mais qu'il convient d'expliquer en détail.

Cette logique, c'est celle que nous imposent, d'une manière générale, les évolutions démographiques internes aux différents bassins de vie drômois. Nous avons la chance d'habiter dans un département attractif dont la population augmente et cela nous amène en effet à une révision périodique de ce que l'on appelle la « sectorisation »,

DÉPARTEMENT DE LA DRÔME

HÔTEL DU DÉPARTEMENT

26 AVENUE DU PRÉSIDENT HERRIOT, 26026 VALENCE CEDEX 9

ladrome.fr    

c'est-à-dire l'affectation des collégiens en fonction de leur commune de rattachement respective. Il s'agit de revoir la répartition des effectifs entre les différents établissements du secteur en tenant compte, d'une part, des évolutions démographiques propres à chaque commune qui font varier progressivement ces effectifs et des capacités d'accueil desdits établissements, d'autre part, afin de préserver des conditions d'accueil et d'enseignement optimales pour notre jeunesse autant que pour la communauté éducative.

C'est ce qui a motivé l'adaptation de la sectorisation sur le secteur de la plaine de Montélimar qui englobe Montélimar ainsi que 6 communes limitrophes de l'Est du bassin montilien.

Alors que les effectifs augmentent dans la plaine de Montélimar et que certains établissements sont déjà en situation de surcapacité, cette adaptation répond à un impératif crucial : garantir dans chaque établissement un environnement sécurisé, confortable et propice au vivre ensemble au sein des collèges.

Sans cette révision de la sectorisation, plusieurs établissements se retrouveraient dans une situation de fort sureffectif d'ici 2026-2027, compromettant ainsi les conditions optimales d'accueil et de sécurité pour les élèves, en contradiction avec les aspirations que nous partageons tous pour les jeunes Drômois.

Par ailleurs, élément important, cette nouvelle sectorisation prend en considération le projet de rénovation du collège Monod à Montélimar en site occupé. La mise en œuvre de travaux dans un établissement en activité étant complexe, cette révision vise à contenir dès maintenant les effectifs du collège Monod (déjà en sureffectif) pour leur permettre d'atteindre progressivement, à la faveur des rentrées 2024 et 2025, un nombre plus compatible avec le déroulement de ces travaux.

Je tiens à préciser que les établissements vers lesquels les communes sont nouvellement orientées, Olivier de Serres à Cléon d'Andran et Lis Isclo d'Or à Pierrelatte, sont tous deux des établissements tout dernièrement rénovés. Le Département a engagé des budgets conséquents pour ces projets, s'élevant à 11 M€ pour Cléon d'Andran et 6.5 M€ pour Pierrelatte.

Concernant les temps de trajet, s'ils pourront parfois connaître un allongement pour certains collégiens, il faut noter que cette augmentation non proportionnelle à la distance supplémentaire parcourue, compte tenu de la nature des routes empruntées, demeurera contenue à une dizaine de minutes.

Un service de transports en commun scolaire spécifique et gratuit sera mis en place pour accompagner ces réorientations : des discussions quant à la faisabilité ont été menées en ce sens avec les autorités de transport compétentes, Région et Agglomération, ces dernières semaines.

Je tiens également à préciser que, pour assurer une transition aussi cohérente que possible dans les parcours scolaires individuels, vos enfants auront la possibilité de continuer leur parcours scolaire de collège dans l'établissement où ils ont débuté leur scolarité.

Ces considérations nous ont donc conduits à valider le schéma de sectorisation qui engendre inévitablement un certain nombre de changements d'affectation pour les futurs collégiens de 6 communes du bassin montilien. Ces changements sont nécessaires pour envisager l'avenir, et un avenir proche car ils corrigent certains déséquilibres et sureffectifs et permettent d'envisager la réhabilitation nécessaire du collège Monod.

Les élus et les services départementaux sont à votre disposition pour présenter dans le détail l'ensemble des éléments ayant justifié et conduit à cette révision de la sectorisation : je me suis en effet engagée à l'organisation de réunions publiques qui auront lieu dès le mois de janvier au plus près des communes concernées.

C'est ainsi que nous aurons la possibilité d'échanger le 17 janvier à 20 h, à la salle des fêtes C.R.A (Centre Rural d'Animations), située avenue du Blomard – 26740 LES TOURRETTES.

Confiante dans notre capacité collective à surmonter les désagréments que peut générer tout changement pour œuvrer à l'organisation d'un système éducatif de qualité et équitablement réparti en faveur des jeunes Drômois, je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de mes sentiments dévoués.

Bien cordialement

Marie-Pierre MOUTON